



LILLE

ATTENTION

Désormais, depuis l'an passé, les mutations ne sont plus examinées en CAPA.

Du 10/05/2021 au 25/05/2021 17h
Vous devrez vérifier vous-même le barème retenu par le rectorat sur i-prof.
Vous pourrez demander sa rectification.

Après la publication définitive des résultats le 15 juin, sous certaines conditions, vous pourrez faire un recours en étant accompagné par la CGT Educ'action.

Dossier à retourner à :

CGT Educ'action 59-62
Bourse du Travail,
254 Boulevard de
l'Usine, CS 20 111,
59030 LILLE CEDEX
tel : 03 20 52 27 91

ou par mail à :

[acad@
cgteduc-lille.org](mailto:acad@cgteduc-lille.org)

Je suis déjà
adhérent

Je souhaite
adhérer

Discipline : _____ Code discipline : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de naissance (si différent) _____ Date de naissance : ___ / ___ / ___

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel : _____ Portable : _____

Courriel : _____ @ _____

Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2021

Agrégé Certifié PLP P.EPS CPE PSYEN

AFFECTATION : A TITRE DEFINITIF A TITRE PROVISoire

En établissement :

Nom et adresse de l'établissement : _____

Sur une Zone de Remplacement

Nom de la ZR : _____

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché(e) administrativement : _____

Avez-vous déposé un dossier handicap ou dossier médical enfant

SITUATION ADMINISTRATIVE

(1) Position

Activité Congé formation Congé longue maladie
Congé parental Congé maternité PACD - PALD
Détachement* Congé longue durée Disponibilité
Autre* *

préciser :

(2) Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :

Préciser ministère, corps ou service :

Académie d'exercice :

(3) Service dans l'Education nationale

Titulaire : date de titularisation :/...../.....

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2020-2021) : ans

Echelon au 31/08/20 (promotion) :

Stagiaire : Echelon au 01/09/20 (reclassement) :

SITUATION DE FAMILLE

(1) Situation

Célibataire Marié(e) ou pacsé(e) concubinage avec enfants
avant le 30/10/20

(2) Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/21 :

Enfant à naître (certificat de grossesse au 31/12/20 et

Attestation de reconnaissance anticipée au 31/12 /20 si non marié(e))

(3) Coordonnées de votre conjoint(e) :

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Adresse (si différente de la vôtre) :

Code postal : Commune :

Profession : En activité : OUI NON

Stagiaire EN Stagiaire fonction Publique

Les changements de situation professionnelle du conjoint s'apprécient au plus tard le 01/09/21.

CALCULEZ VOTRE BAREME

type de vœux :									barème	
TZR: Titulaire Zone de Remplacement MCS: Mesure de Carte Scolaire BOE: Bénéficiaire Obligation d'emploi CLD: Congé Longue Durée PACD: Poste Adapté de Courte Durée PALD: Poste Adapté de Longue Durée REP: Réseau Education Prioritaire (voir la liste des établissements classés REP, REP+ et politique de la ville dans l'annexe technique à la note de service académique) EREA: Etablissement régional d'enseignement adapté SEGPA: Section d'enseignement général et professionnel adapté UPR: Unité pédagogique régionale "Michelet" de Lille EPM: Etablissement pénitencier pour mineurs de Quiévrechain		établissement	commune	Groupe de communes	Zone de remplacement précise	Département	Académie	Toute zone de remplacement d'un département	Toute zone de remplacement de l'académie	
échelon au 31/08/20 (au 01/09/20 pour les stagiaires)		7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 56pts classe exceptionnelle + 77pts (max 98pts)								
cas particulier: agrégés hors classe échelon au 31/08/20		7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 63pts hors classe 4ème échelon + 2 ans ancienneté forfait 98pts								
Ancienneté de poste l'année 2020-2021 est comptée		20 pts par an +50 pts tous les 4 ans								
bonification TZR demande stabilisation en poste fixe		25pts/an			25pts/an					
Education prioritaire à la sortie ancienneté 5 ans et +		100pts vœux précis 150 pts vœux larges (restrictifs ou non)								
Education prioritaire sortie par MCS 2021		vœux précis 20pts par an maximum 100 pts vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts								
exercice en EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain après 5 ans d'ancienneté		100 pts	vœux larges: 150 pts							
Sortie anticipée par MCS de EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain			vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts							
avoir le 2CA-SH ou le CAPPEI - vœux précis SEGPA ou EREA		600 pts								
bonification stagiaire ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA			1er au 3ème éch:100pts 4è éch: 115 pts à partir 5è éch: 130 pts sur tous les vœux non typés							
bonification autre stagiaire à utiliser dans les 3 ans			10 pts sur tous les vœux							
BOE: Bénéficiaire obligation emploi (= détenteur de la RQTH)		100 pts de droit sur tous les vœux (sauf en cas d'obtention à la place des 1000 points Dossier médical)								
dossier handicap ou dossier médical enfant			Si accord médecin de prévention et DPE: 1000 pts sur vœux larges non typés							
retour CLD, PACD, PALD vœu commune non typé et groupe communes typé ou non			1000pts							
retour congé parental > 6 mois vœux larges, vœux larges typés et vœux établissement			150 pts							
retour détachement (sur département d'origine)					1000 pts					
changement discipline via dispositif académique ou changement de corps via détachement			500 pts (vœux larges non typés)							
changement discipline ou de corps par concours ou liste d'aptitude			250 pts (vœux larges non typés)							
rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe			50,2 pts sur vœux commune 90,2 pts sur tous les autres vœux larges							
mutation simultanée agents conjoints			20 pts sur vœux commune 30 pts sur tous les autres vœux larges							
enfants à charge (si rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe ou mutation simultanée conjoints)			30 pts par enfant (moins de 18 ans au 01/09/21)							
Situation de parent isolé prise en compte enfants moins de 18 ans au 01/09/21			50 pts sur vœu commune 90 pts sur les autres vœux larges +30pts par enfant à partir du 2ème							
Mesure de carte scolaire 2021		3000 pts	2000 pts			1500pts				
ex-mesure de carte scolaire d'une année antérieure		3000 pts	2000 pts	1500 pts		1500pts				
Vœu préférentiel (valable dès la 2ème année où le même vœu est fait)			10 points sur le 1er vœu large							
agrégé non titulaire d'un lycée (non cumulable avec bonif familiales)		150 pts vœux précis lycées et SGT 150 pts vœux larges typés lycées et SGT								

Attention: les bonifications familiales et la bonification dossier ne seront accordées que si vous demandez "Tout type d'établissement" sur les vœux larges.